

LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR) : ENJEUX RH, FINANCIERS ET ORGANISATIONNELS



1 jour (à titre indicatif)

INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RH RELATIVES À LA RECHERCHE ET À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Suite à la promulgation, le 24 décembre 2020, de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, vous souhaitez réaliser une formation sur les nouvelles dispositions en matière de ressources humaines relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur. GERESO vous propose cette formation opérationnelle sur les impacts de la Loi du 24 décembre 2020, intégrant les derniers textes et vous apportant une revue complète des 3 volets : RH, financiers et organisationnels.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

UN VOLET FINANCIER

- › Un objectif en termes d'effort financier de la nation (3% de PIB)
- › Un abondement budgétaire planifié sur 10 ans
- › La dotation de l'ANR : mise en perspective du financement de la recherche, comparaisons européennes et internationales, une actualisation tous les 3 ans

UN VOLET CARRIÈRES MODIFIANT LES RÈGLES EXISTANTES

- › L'accord rémunérations et carrières
 - harmonisation des régimes de primes des personnels de l'ESR
 - revalorisation financière
 - mise en cohérence des carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs
 - trois opérations de repyramidage
- › Des mesures relatives au classement des agents : avancement et promotion en cours de détachement/mise à disposition, reclassement rétroactif, mensualisation des vacataires
- › Création des chaires de professeurs juniors
- › Renforcement de l'autonomie des universités dans le recrutement des enseignants-chercheurs
 - recrutement hors CNU - CDI de mission et CDI de chantier - séjour de recherche
 - mesures relatives au doctorat et post-doctorat

Présentation d'exemples pratiques d'impact pour les services RH

UN VOLET INSTITUTIONNEL : L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

- › Les dispositions relatives au HCERES : accroissement de l'indépendance, élargissement du champ de compétences
- › L'extension de la possibilité de créer des unités de recherche
- › Les contrats d'établissement et de site : objectifs par contrat, accroissement de la territorialisation

Schéma synthétique

UN VOLET DIFFUSION DE LA CULTURE DE LA RECHERCHE

- › Le renforcement des liens avec les entreprises
 - possibilités élargies de création ou de participation à une entreprise à titre personnel
 - cumul d'activités à temps partiel vers les entreprises et les collectivités territoriales
 - congés d'enseignement ou de recherche pour les salariés du secteur privé
 - extension aux EPST du dispositif d'intéressement des personnels
 - habilitation du gouvernement par ordonnance en matière de propriété intellectuelle
- › Le renforcement des relations entre science et société
 - des moyens supplémentaires pour le partage de la culture scientifique

Illustration des nouveaux dispositifs par des exemples concrets

UN VOLET RELATIF AUX PERSONNELS, LABORATOIRES ET ÉTABLISSEMENTS

- › Un cadre juridique rénové pour les chercheurs dans leur quotidien
- › Le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur : règles pour les élections, statut (transformation d'EPA en EPSCP), attributions de la Commission de la recherche du Conseil académique
- › L'accroissement des attributions des présidents d'université : conventions de valorisation, fondations partenariales, formations, globalisation des moyens

UN VOLET ÉTUDIANTS ET FORMATIONS

- › Mixité sociale et géographique
- › Masters
- › Handicap
- › Délit d'entrave
- › Une mission de sensibilisation à l'écologie et au développement durable

Quiz de synthèse sur les nouvelles dispositions de la loi

OBJECTIFS

Évaluer les impacts des dispositions financières de la loi de programmation de la recherche.
Appliquer les mesures relatives aux carrières et leurs impacts.
Mesurer les conséquences sur la gouvernance de la recherche.
Diffuser la culture de la recherche.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

ne décryptage expert des impacts RH, financiers et organisationnels de la LPR, enrichi d'exemples concrets issus d'établissements publics
Une formation structurée en lien avec le calendrier de mise en œuvre de la LPR et ses ajustements récents

PROFIL DES PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines ou gestion des carrières des agents publics, juristes, chefs de service
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YLPR
Formacode : 33054 / 13041
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.